

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune **LONGCHAUMOIS**

Séance du 12 octobre 2018

Nombre de conseillers

• en exercice	14
• présents	9
• votants	11
• absents	5
• exclus	0

Date de convocation :

04 octobre 2018

Date d'affichage :

15 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit, le douze octobre à 20 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Gabriel NAST.

Etaient présents : J.-G. NAST Maire, J.-G. ROBEZ-MASSON, B. BOURGEOIS Adjoints, C. ARBEZ, V. DUMONT-GIRARD, S. GAUDY, O. MOUGIN, B. NOUGIER, Ch. PROST-ROMAND.

Etaient excusés : Y. BONDIER-MORET procuration à B. BOURGEOIS, I. BONNEVILLE procuration à J.-G. NAST, A.-M. JOLY procuration à O. MOUGIN, R. TEDOLDI.

Etait absent : F. ANTONIO.

M. Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON a été nommé secrétaire.

OBJET

**Accueil de Loisirs
 Sans Hébergement :**

**Participation des
 familles résidentes et
 non résidentes,
 temps extrascolaire
 et périscolaire**

Vu la délibération du 03 février 2017 déposée en Sous-Préfecture le 17 février 2017, fixant la participation des familles résidentes et non résidentes pour le temps extrascolaire et périscolaire à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE qu'à compter du **5 novembre 2018**, les participations financières demandées aux parents seront de :

Tarifs extrascolaires familles résidentes : Les **tarifs horaires** s'établissent par application d'un taux d'effort sur les revenus déclarés selon tableau ci-dessous.

Nombre d'enfant dans la famille	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus
Taux d'effort sur les revenus mensuels déclarés	0.041 %	0.036 %	0.030 %
Plancher : 687.30 €	0.28 €	0.25 €	0.21 €
Plafond : 4500.00 €	1.85 €	1.62 €	1.35 €

Tarifs périscolaires familles résidentes : Les **tarifs horaires** s'établissent par application d'un taux d'effort sur les revenus déclarés selon tableau ci-dessous.

OBJET

**Accueil de Loisirs
Sans Hébergement :**

**Participation des
familles résidentes et
non résidentes,
temps extrascolaire
et périscolaire**

Nombre d'enfant dans la famille	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus
Taux d'effort sur les revenus mensuels déclarés	0.037 %	0.031 %	0.026 %
Plancher : 687.30 €	0.25 €	0.21 €	0.18 €
Plafond : 4500.00 €	1.67 €	1.40 €	1.17 €

Pour les familles **non résidentes** une majoration de **15 %** sera appliquée à ces tarifs.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Claude le et publication ou notification du

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 15 octobre 2018

**Le Maire,
Jean-Gabriel NAST**

